

mençait à se plaire dans ce riant pays qu'arrose la rivière d'Ain.

Amé V avait déjà fait construire un pont sur l'Ain, prélude de la construction du château. Le voisinage d'une petite cour fut toujours un grand bienfait pour les pays où elle se fixa.

La Charte de Pont-d'Ain en est un exemple. De plus elle est intéressante à étudier comme étant une des conséquences de ce grand mouvement populaire remontant à cette époque, déjà à plus d'un siècle, je veux parler de l'affranchissement des communes.

Il m'a semblé qu'il n'était pas inutile avant d'examiner le titre lui-même de jeter un coup d'œil d'ensemble sur ce fait historique si considérable de l'affranchissement des communes.

L'affranchissement des communes ! Quel souvenir, en effet, ces mots réveillent en nous ! Il est nécessaire toutefois de ne point se faire une fausse idée de ce mouvement social qui s'est manifesté surtout vers le XI^e siècle.

Quant à son importance dès cette époque et son influence sur les générations successives jusqu'à nos jours, elle a été trop décisive pour qu'il soit utile d'insister longuement sur un pareil sujet.

M. Guizot dans son *Histoire de la civilisation en Europe* (p. 203), l'a résumée ainsi en quelques mots :

« C'est de ces deux sources d'une part, du changement
« apporté dans la situation sociale des *bourgeois* et de l'autre
« de leur état *communal*, qu'a découlé toute leur influence
« sur la civilisation moderne ».
